



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/2004/1  
19 novembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers  
intéressant les transports

(Cent sixième session, 3-6 février 2004, point 7 c) ix) de l'ordre du jour)

**CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL  
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR  
(CONVENTION TIR DE 1975)**

**Application de la Convention**

**Autres questions**

**Rapport du séminaire régional TIR**

**(Moscou, 2 et 3 octobre 2003)**

**Note du secrétariat**

**PARTICIPATION**

1. Le séminaire régional TIR s'est tenu les 2 et 3 octobre 2003 à Moscou (Fédération de Russie) à l'invitation du Ministère russe des transports et en coopération avec la Commission douanière nationale de la Fédération de Russie.

2. Y ont participé des représentants des gouvernements des pays ci-après: Allemagne; Azerbaïdjan; Bélarus; Bulgarie; Danemark; Estonie; Fédération de Russie; Finlande; Géorgie; Hongrie; Iran (République islamique d'); Lettonie; Lituanie; Mongolie; Pays-Bas; Suède et Turquie. Un représentant de la Communauté européenne (CE) était également présent.

GE.03-24485 (F) 120104 140104

3. À l'invitation du secrétariat de la CEE-ONU, des représentants des associations nationales garantes émettrices des carnets TIR ci-après ont aussi participé au séminaire: AEBTRI (Bulgarie); AIRCU (Ukraine); AITA (République de Moldova); ARTRI (Roumanie); ASMAP (Fédération de Russie); ATRH (Hongrie); BAIRC (Biélorus); BGL (Allemagne); CESMAD Bohemia (République tchèque); KAZATO (Kazakhstan); Latvijas Auto (Lettonie); LINAVA (Lituanie); NARTAM (Mongolie); SKAL (Finlande); UNIONCAMERE (Finlande); UND (Turquie); ZMPD (Pologne). Un certain nombre de représentants d'entreprises internationales de transport de divers pays étaient présents. Des représentants de la compagnie d'assurances Inngostrakh ont participé au séminaire.

4. L'Union internationale des transports routiers (IRU) était également représentée.

5. M. Guus Jacobs, des Pays-Bas, Président du Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports, a dirigé les travaux.

### **OUVERTURE DU SÉMINAIRE**

6. Dans leurs déclarations liminaires, M. Anatoly Nasonov, Premier Vice-Ministre des transports de la Fédération de Russie, M. Valeriy Shpagin, Vice-Président de la Commission douanière nationale de la Fédération de Russie, M. Yuriy Sukhin, Président de l'Association russe des transporteurs routiers internationaux (ASMAP), M. Recai Sen, Président du Comité de gestion de la Convention TIR, et M. José Capel Ferrer, Directeur de la Division des transports de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), ont souligné l'importance du régime TIR en tant qu'instrument essentiel pour continuer à développer les échanges commerciaux entre la Fédération de Russie et les pays voisins, en particulier ceux de l'Union européenne. L'introduction d'un nouveau code douanier, fondé sur les principes de la Convention révisée de Kyoto, devrait contribuer à ce développement.

### **COMMUNICATIONS**

7. La première journée du séminaire a été consacrée à un certain nombre de communications mettant en relief divers aspects du régime TIR en général et son application sur le territoire de la Fédération de Russie en particulier. Les communications ci-après (également disponibles sur le site Web de la Convention TIR à l'adresse suivante:

<http://www.unece.org/trans/bcf/tir/seminar/moscow/presentations.html>) ont été présentées:

**Convention TIR: un instrument à la fois pour la facilitation des transports et pour la sécurité en matière douanière. Mesures de protection des recettes des États prévues dans la Convention TIR. Comparaison entre le régime TIR et d'autres régimes de transit douanier**

Communication de M. Poul Hansen, Secrétaire de la Convention TIR

8. M. Hansen a décrit brièvement les objectifs, avantages et prescriptions du régime de transit TIR. À l'aide d'un exemple pratique, il a présenté les «cinq piliers» du régime TIR et montré les spécificités de ce régime par rapport aux autres régimes de transit.

### **Processus de révision TIR: phases et perspectives**

Communication de M. Artur Bouten, secrétariat de la Convention TIR

9. M. Bouten a décrit à grands traits l'évolution historique de la Convention TIR en mettant tout particulièrement l'accent sur les phases I et II du processus de révision de cet instrument. En ce qui concerne la phase III, consistant notamment à informatiser le régime TIR, il a souligné que seules la participation active et les contributions financières de toutes les Parties contractantes permettront d'obtenir des résultats concrets.

### **Gestion des risques en matière douanière dans la Communauté européenne**

Communication de M. Jozef Hupperetz, Commission européenne

10. L'orateur a mis l'accent sur le recours à la gestion des risques pour contrôler et faciliter les mouvements de marchandises à l'intérieur de l'Union européenne. Les préparatifs sont en cours pour introduire dans le Code des douanes communautaire l'obligation légale pour les administrations douanières nationales d'utiliser des instruments de gestion des risques.

### **L'évaluation des risques, un outil indispensable de contrôle douanier des opérations de transit: l'expérience italienne**

Communication du Secrétaire de la Convention TIR, faite au nom de M. Mario Amelio, Administration douanière italienne

11. Les participants au séminaire ont été informés des expériences faites par les autorités douanières italiennes en matière d'application de l'analyse des risques aux marchandises venant de divers ports turcs et arrivant dans le port de Trieste sous le couvert de carnets TIR. Ces expériences montraient clairement les avantages de l'application des techniques de gestion des risques tant pour les autorités douanières que pour le secteur des transports.

### **Procédure d'autorisation d'accès au régime TIR: l'expérience lettone**

Communication de M<sup>me</sup> Ilona Soloviha, Administration douanière nationale de la Lettonie

12. M<sup>me</sup> Soloviha a donné des informations sur la façon dont les autorités douanières lettones appliquent les dispositions de la deuxième partie de l'annexe 9 de la Convention TIR, ainsi que sur les conditions et prescriptions nationales supplémentaires en vigueur pour autoriser les opérateurs de transport à utiliser des carnets TIR. Dans ce contexte, il convient de noter que les autorités douanières lettones ont fait savoir que la traduction du Manuel TIR en letton s'était avérée très utile pour appliquer correctement les dispositions de la Convention TIR au niveau national.

### **Importance de la Convention TIR pour le développement du transport routier international sur le territoire de la Fédération de Russie**

Communication de M. Anatoly Pinson, Ministère des transports de la Fédération de Russie

13. L'orateur a souligné l'importance du régime TIR pour l'économie russe avec une moyenne de 10 000 opérations par jour. Le principal partenaire commercial de la Fédération de Russie est l'Union européenne. La récente adhésion de la Mongolie et la perspective de l'adhésion de la Chine dans un proche avenir auront des effets importants pour l'application du régime TIR sur le territoire de la Fédération de Russie. Des mesures adoptées récemment, telles que l'emploi

d'enveloppes en plastique scellées contenant le carnet TIR et les documents commerciaux ainsi que de nouveaux scellés et de nouveaux tampons et l'entrée en vigueur du nouveau Code douanier le 1<sup>er</sup> janvier 2004, visent à améliorer la sécurité à long terme du régime TIR.

**Application de la deuxième partie de l'annexe 9 de la Convention TIR dans la Fédération de Russie. Coopération entre les autorités douanières et l'association garante nationale. Contrôle a posteriori des titulaires des carnets TIR. Exclusion et retrait d'habilitation**

Communication de M. Mikhail Savin, ASMAP

14. L'accès au régime TIR et l'habilitation des opérateurs de transport dans la Fédération de Russie sont gérés conjointement par le Ministère des transports, la Commission douanière nationale et l'ASMAP et sont fondés sur une ordonnance conjointe du Ministère et de la Commission. L'orateur a présenté un aperçu de la procédure en trois phases d'accès et d'habilitation. Il convient en particulier de noter que les mesures appliquées dans la Fédération de Russie sont plus strictes que les prescriptions minimales figurant dans la Convention et imposent à la fois une formation et un examen du titulaire du carnet TIR. Du fait de ces procédures, le nombre de réclamations formulées contre des opérateurs de transport russes a fortement diminué.

**Application de la Convention TIR dans l'Union douanière entre la Fédération de Russie et la République du Bélarus. Procédure applicable pour la fin et l'apurement d'une opération TIR. Mise en oeuvre de SafeTIR. Procédure de recherche. Mesures de contrôle supplémentaires**

Communication de M. Viktor Diachenko, Commission douanière nationale de la Fédération de Russie

15. Depuis 1995, la Fédération de Russie et la République du Bélarus œuvrent à la création de l'Union douanière entre les deux pays. Cette création s'inscrit dans le cadre fixé par l'article 48 de la Convention. La fusion des deux territoires en un territoire douanier unique est en cours de préparation. Dans le cadre de l'établissement de l'Union douanière, un système automatisé a été mis en place pour suivre les mouvements de marchandises. Ce système fournit des données au système SafeTIR de l'IRU. Actuellement, 99 % des données sur la fin des opérations TIR sont communiquées au système SafeTIR. Par suite du non-achèvement d'opérations, un certain nombre d'habilitations ont déjà été révoquées. La Commission douanière nationale de la Fédération de Russie a lancé une expérience pilote d'utilisation de déclarations électroniques.

**Violation caractérisée de la Convention TIR: point de vue des autorités douanières. Application du paragraphe 7 de l'article 8 et difficultés rencontrées lors de l'adoption de mesures contre des personnes directement redevables**

Communication de M. Marat Faizullin, Commission douanière nationale de la Fédération de Russie

16. L'orateur a décrit les procédures appliquées conformément aux dispositions du Code douanier russe en cas de non-apurement d'une opération TIR. Dans de nombreux cas, le destinataire intervient activement dans la fraude en donnant des informations incorrectes

à l'opérateur de transport ou en disparaissant peu après la livraison des marchandises. Les améliorations apportées aux procédures de recherche visent essentiellement à mieux contrôler les destinataires. En outre, l'expérience a montré que ce sont souvent les mêmes conducteurs et les mêmes véhicules qui sont impliqués dans des fraudes. Enfin, il a été indiqué qu'il arrive souvent que des criminels reprennent des entreprises de transport ayant bonne réputation à des fins de fraude.

### **Problèmes de passage des frontières communément rencontrés par les opérateurs de transport tchèques dans les pays de la CEI**

Communication de M<sup>me</sup> M. Havelkova, CESMAD (l'association nationale tchèque)

17. La communication visait essentiellement les problèmes pratiques rencontrés par les opérateurs de transport tchèques (ainsi que par des opérateurs d'autres pays). Une attention particulière a été portée à l'application stricte du système des escortes douanières, à la communication insuffisante entre les autorités russes et biélorusiennes pour la mise en œuvre de l'Union douanière entre les deux pays, au caractère non satisfaisant de la transmission de données SafeTIR provenant de certains bureaux de douane et au manque de clarté de la prescription concernant la présentation de déclarations douanières préliminaires pour certaines marchandises. La conclusion finale était que la situation s'améliorait, mais de nombreuses procédures devaient encore être améliorées ou clarifiées.

### **Nature, structure et fonctionnement du régime actuel de garantie TIR et importance essentielle de la gestion des risques (SafeTIR)**

Communication de M<sup>me</sup> Virginia Tanase, IRU

18. M<sup>me</sup> Tanase a présenté dans ses grands traits le système de garantie internationale en insistant sur le fait que l'engagement financier de l'association nationale devrait être considéré comme équivalant à une caution et non à une garantie. Par ailleurs, elle a demandé une stricte application du paragraphe 7 de l'article 8 pour assurer la viabilité du système de garantie TIR. Enfin, elle a souligné l'importance du système SafeTIR de l'IRU en tant qu'instrument de gestion des risques.

### **Violation caractérisée de la Convention TIR et traitement des réclamations y relatives (paragraphe 7 de l'article 8, article 38 et paragraphe 4 de l'article 6 de la Convention TIR): vues du secteur des transports**

Communication de M. Christian Piaget, IRU

19. L'orateur a décrit un exemple d'infraction dans le cadre de laquelle des marchandises étaient livrées directement dans les locaux d'un destinataire et non dans le bureau de douane de destination. Les procédures lancées ultérieurement par les autorités douanières avaient porté davantage sur le recouvrement des sommes exigibles auprès de l'association garante que sur le recouvrement auprès du destinataire en tant que personne directement redevable.

### **Couverture-assurance du régime TIR dans la Fédération de Russie**

Communication de M. Pavel Ivanov, compagnie d'assurance Ingosstrakh, Fédération de Russie

20. La compagnie Ingosstrakh a décrit le fonctionnement du régime d'assurance au niveau national et international. Elle a aussi rendu compte des versements qu'elle avait effectués au cours des dernières années. En 2002, il a été décidé que, avant mai 2004, Ingosstrakh rembourserait à la chaîne de garantie internationale la somme de 2,5 millions de dollars des États-Unis au titre des réclamations présentées par la Commission douanière nationale de la Fédération de Russie pour des infractions commises en Russie par des titulaires russes de carnets TIR. À ce jour, environ deux millions de dollars ont été effectivement versés. Soixante-cinq réclamations concernant 26 titulaires russes différents sont en cours d'examen. Cette année, la Commission douanière nationale de la Fédération de Russie a présenté une réclamation pour un montant de 47 000 dollars. En ce qui concerne les réclamations présentées par des autorités douanières étrangères contre des titulaires russes de carnets TIR, Ingosstrakh a versé 263 000 dollars au cours de la période 2000-2003. Ces versements ont été remboursés par l'IRU et la chaîne de garantie internationale. Le montant des réclamations actuellement en suspens est de 235 000 dollars<sup>1</sup>.

## **QUESTIONS SOULEVÉES À LA SUITE DES DIVERSES COMMUNICATIONS**

### **Fonctionnement de l'Union douanière entre la Fédération de Russie et la République du Bélarus**

21. À la demande des participants au séminaire, la Commission douanière nationale a donné des informations détaillées sur le fonctionnement de l'Union douanière entre la Fédération de Russie et la République du Bélarus. L'Union douanière est fondée sur un accord intergouvernemental et prévoit la création d'un territoire douanier unique. L'Union douanière a l'intention d'adhérer aux principales conventions internationales existant dans le domaine considéré.

22. En ce qui concerne l'application du régime TIR, deux systèmes différents peuvent être utilisés. Aux frontières internes, dans le sens ouest-est, des postes de notification ont été établis en remplacement des bureaux de douane disparus afin d'aider les associations nationales à se prononcer sur la responsabilité en cas de non-apurement de carnets TIR. Dans le sens est-ouest, il n'y a pas de postes de ce type en service. Le volet 1 est conservé par le bureau russe de départ (ou d'entrée ou de passage) tandis que le volet vert est conservé par le bureau bélarussien de destination (ou de sortie ou de passage). Au début, des infractions commises par des opérateurs de mauvaise foi ont été signalées ainsi que des réclamations qui avaient par suite été formulées en double par les autorités des deux pays, mais un système d'information électronique est maintenant en place pour éviter que ceci ne se reproduise. Une étude est en cours sur la façon d'améliorer encore l'application de la Convention TIR une fois que le territoire douanier unique aura été établi, s'agissant en particulier de la question de la responsabilité des associations nationales. L'Union douanière n'applique pas encore de tarifs douaniers uniformes, mais ceci devrait se faire dans un proche avenir.

### **Introduction du nouveau code douanier dans la Fédération de Russie**

23. Les autorités russes ont indiqué que les travaux avançaient selon le calendrier fixé, ce qui avait permis d'enregistrer un certain nombre de documents juridiques auprès du Ministère de

---

<sup>1</sup> Chiffres vérifiés auprès d'Ingosstrakh, qui les a confirmés.

la justice à la fin de septembre 2003. Ceci signifie qu'au moins la majeure partie du code douanier, dont la section concernant les documents à utiliser, devrait normalement entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Afin d'améliorer la transparence, les nombreuses ordonnances et directives en vigueur seront réexaminées. Ce travail considérable devrait être achevé au printemps 2004.

### **Le fonctionnement du système de garantie TIR**

24. L'IRU a appelé à nouveau l'attention sur les diverses versions linguistiques de la Convention TIR pour appuyer l'idée qu'il faudrait considérer que les associations nationales fournissent une garantie et non une caution. En réponse, il a été souligné que la question était examinée par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU à New York et que, en attendant que celui-ci rende un avis juridique, il fallait considérer qu'il n'y avait pas de différence dans les versions linguistiques ou les notions.

25. L'IRU s'est déclarée prête à fournir toutes informations nécessaires sur le fonctionnement du système de garantie et il lui a été demandé de communiquer au Groupe de travail des données et des chiffres sur le système de garantie, comme prévu dans sa communication, pour éclaircissements complémentaires et examen plus approfondi.

26. L'IRU a réaffirmé l'importance qu'elle attachait à l'application complète du paragraphe 7 de l'article 8 de la Convention et a évoqué à cet égard des procès qui s'étaient déroulés en Allemagne, en Turquie, en Italie et en Bulgarie et dans le cadre desquels il avait été décidé que les autorités douanières devaient tenter une action contre la ou les personnes directement redevables avant de s'adresser à l'association nationale.

27. On a cependant fait observer que la Convention TIR ne mentionnait pas le destinataire et que celui-ci ne serait donc pas concerné par les dispositions du paragraphe 7 de l'article 8. Par conséquent, la question du destinataire ne pouvait être traitée que conformément aux principes du droit interne. Des représentants de la Hongrie ont informé les participants au séminaire d'une décision rendue à cet égard par un tribunal hongrois.

### **Informatisation du régime TIR et introduction d'instruments de gestion des risques**

28. Les participants au séminaire ont jugé que l'introduction d'instruments de gestion des risques pouvait être bénéfique pour le fonctionnement du régime TIR, mais ont conseillé de traiter la question en lien avec le développement de la procédure informatisée TIR plutôt que séparément. En outre, on a fait observer que les évolutions nationales dans le domaine de la gestion des risques étaient encourageantes, mais qu'il était peut-être trop tôt pour commencer à penser à un système uniformément applicable.

## **PRINCIPALES CONCLUSIONS**

29. Le séminaire a adopté les conclusions ci-après pour résumer les communications et les débats qui avaient suivi:

- 1) La lutte contre la fraude et la criminalité organisée est essentielle pour la viabilité du régime TIR; le séminaire a montré que la Fédération de Russie a enregistré des progrès considérables dans ce domaine au cours des dernières années;

- 2) L'informatisation et l'introduction d'outils de gestion des risques sont indispensables pour l'avenir du régime TIR;
- 3) Il faut continuer à donner des éclaircissements sur le fonctionnement du système de garantie.

### **CLÔTURE DU SÉMINAIRE**

30. Le séminaire a remercié les autorités russes et le secrétariat de la CEE-ONU pour le professionnalisme avec lequel la réunion avait été organisée.

31. La liste des participants au séminaire est jointe au présent rapport.

---

Annex  
(English only)

## **REGIONAL TIR SEMINAR**

**Moscow, 2-3 October 2003**

### **LIST OF PARTICIPANTS**

#### **AZERBAIJAN**

Mr. Shahin **Bagirov** Head of Main Department,  
States Customs Committee

#### **BELARUS**

Mrs. Inna **Kharlamenkova** Deputy Head of Department, State Customs  
Committee of the Republic of Belarus

Mr. Andrey **Koudash** Head, Department of Customs Control, State  
Customs Committee of the Republic of Belarus

Mr. Igor **Pavlovich** Chief Inspector, State Customs Committee of the  
Republic of Belarus

Mrs. Oksana **Mostovaya** Deputy Head, Legal Department (BAIRC)

Mr. Aleksandr **Potapenko** Head of Division, (BAIRC)

Mr. Serguei **Eremenko** Deputy Head of Representation, (BAIRC)

Mr. Aleksandr **Starokhanij** Director, "Kristalltrans"

Mr. Serguei **Pidkopailo** Deputy Director, "Kristalltrans"

#### **BULGARIA**

Mrs. Elisaveta **Toneva-Takova** Chief Expert  
Bulgarian Customs Agency

Ms. Vilyana **Ivanova** Head of TIR Claims Department,  
Association of Bulgarian Enterprises for  
International Road Transport and the Roads  
(AEBTRI)

## **CZECH REPUBLIC**

Mrs. Michaela **Havelkova**

Head of Customs Department,  
CESMAD Bohemia Association

## **DENMARK**

Mr. Dimitri **Weil**

Head of Section,  
Central Customs and Tax Administration

## **ESTONIA**

Mrs. Merike **Kirs**

Kirde (North-Eastern) Customs House,  
Expert of Customs Service Division  
Estonian Customs Board

## **FINLAND**

Mr. Rolf **Boxström**

Customs Secretary, Enforcement Department,  
National Board of Customs

Mr. Kari **Marjamäki**

Senior Enforcement Officer  
National Board of Customs

M. Veikko **Kurronen**

Financial Manager of Finnish Trucking  
Association, Suomen Kuorma-Autoliitto r.y.  
(SKAL)

Mr. Juhani **Mäkäräinen**

Moscow Representative of Finnish Trucking  
Association, Suomen Kuorma-Autoliitto r.y.  
(SKAL)

Mr. Lassi **Rytkönen**

Lawyer, East-Risk Management

## **GEORGIA**

Mr. Vladimir **Khundidze**

Senior Expert, Department of International  
Cooperation, Ministry of Finance

Mr. Gregory **Liluashvili**

Customs Representative of Georgia in Russian  
Federation

## **GERMANY**

Mr. Jürgen **Broxtermann**

Senior Customs Officer,  
Federal Ministry of Finance

Mr. Alex **Schindler**

Head of Legal Department,  
BGL - Bundesverband Güterkraftverkehr Logistik  
und Entsorgung

Mr. Arnold **Trakies**

Counsellor Embassy of Germany

## **HUNGARY**

Mr. Csaba **Torda**

Deputy Customs Director,  
Hungarian Customs and Finance Guard

Mr. Sziraki **Zoltan**

Head of TIR Department, (ATRH)

## **IRAN**

Mr. Jafar **Yahyavi**

Deputy Chairman,  
Customs Administration

## **ITALY**

Mr. Romano **Manoni**

Manager International Convention Department,  
Italian Union of the Chambers of Commerce  
(UNIONCAMERE)

Mr. Alessandro **Manoni**

Legal Advisor, Italian Union of the Chambers of  
Commerce (UNIONCAMERE)

Mr. Alberto **Riboni**

Riboni S.r.l.

## **KAZAKHSTAN**

Mr. Bagzhan **Zhakupov**

Head of TIR Department,  
Union of International Road Carriers of the  
Republic of Kazakhstan (KAZATO)

## **LATVIA**

Mrs. Ilona **Soloviha**

Senior Customs Expert, Division of Customs  
Procedures, Customs Strategy Department

Mr. Pavels **Groshevs**

Secretary General,  
Latvian Association of International  
Road Carriers (Latvijas Auto)

## LITHUANIA

Mr. Ionas <b>Mishkinis</b>	Deputy Director Customs Department under the Ministry of Finance of Lithuania
Mr. Valdas <b>Kubilius</b>	Chief Inspector Customs Department under the Ministry of Finance of Lithuania
Mrs. Lina <b>Ogurkis</b>	Head of Claims Division TIR Department, Lithuanian National Road Carriers Association (LINAVA)
Mr. Razmus <b>Viktoras</b>	Head of General (Technical) Division, TIR Department, (LINAVA)
Mr. Aleksandr <b>Sadovoj</b>	Senior Specialist of Claims Division, TIR Department, (LINAVA)
Mr. Rytenis <b>Šerenas</b>	Senior Specialist, Control and Surveillance Division, TIR Department, (LINAVA)
Mr. Rimentas <b>Budrjavichus</b>	Lithuanian National Road Carriers Association (LINAVA)

## MONGOLIA

Mr. Aurevdor <b>Tugs</b>	Director, Transport administration
Mr. Zorig <b>Horloo</b>	Vice Director, Transport administration
Mr. Tseden <b>Togtmol</b>	Secretary General, NARTAM

## NETHERLANDS

Mr. Guus <b>Jacobs</b>	Policy Advisor, Customs Policy and Legislation Directorate Ministry of Finance
------------------------	--

## POLAND

Mr. Jan <b>Buczek</b>	Secretary General
Mrs. Anita <b>Rusztecka</b>	Specialist in TIR Department Association des transporteurs routiers internationaux (Z.M.P.D.)
Mr. Adam <b>Byglewski</b>	Treasurer Association des transporteurs routiers internationaux (Z.M.P.D.)

**REPUBLIC OF MOLDOVA**

Mr. Oleg **Muntian**

Head, Legal Department, Moldavian Association  
of International Automobile Transport (AITA)

**ROMANIA**

Mr. Cristian **Serban**

Head of TIR Department,  
Association roumaine pour les transports routiers  
internationaux (ARTRI)

Mr. Mircea **Borza**

Specialist - TIR Department  
(ARTRI)

**RUSSIAN FEDERATION**

Mr. Anatoly **Nasonov**

First Deputy Minister, Ministry of Transport of  
the Russian Federation

Mr. Alexander **Kolic**

Deputy Minister, Ministry of Transport of the  
Russian Federation

Mr. Anatoliy **Pinson**

Head, Department of Road Transport, Ministry of  
Transport of the Russian Federation

Mr. Aleksandr **Kornev**

Deputy Head, Department of Road Transport,  
Ministry of Transport of the Russian Federation

Mrs. Ludmila **Renne**

Deputy Head, Department of International  
Cooperation, Ministry of Transport of the Russian  
Federation

Mrs. Marina **Gribanova**

Deputy Head, Department of International  
Cooperation, Ministry of Transport of the Russian  
Federation

Mrs. Elena **Fedorova**

Head of Division, Department of International  
Cooperation, Ministry of Transport of the Russian  
Federation

Mr. Rasul **Salmanov**

Head of Division, Department of International  
Cooperation, Ministry of Transport of Russian  
Federation

Ms. Anna **Lyubimova**

Leading expert, Department of International  
Cooperation, Ministry of Transport of the  
Russian Federation

Mr. Andrey <b>Trubitsin</b>	Head of Section, Department of Road Transport, Ministry of Transport of the Russian Federation
Mr. Aleksandr <b>Shamygin</b>	Leading Expert, Department of Road Transport, Ministry of Transport of the Russian Federation
Ms. Eugenia <b>Kostrova</b>	Expert, Ministry of Transport
Ms. Kira <b>Ledina</b>	Expert, Ministry of Transport
Mrs. Tatyana <b>Kovaleva</b>	Adviser, Ministry of Transport
Mr. Viktor <b>Diachenko</b>	First Deputy Head of Department, State Customs Committee of the Russian Federation
Mr. Valeriy <b>Shpagin</b>	Vice Chairman, State Customs Committee
Mrs. Natalia <b>Rybkina</b>	Head of Division, State Customs Committee of the Russian Federation
Mr. Konstantin <b>Siaskov</b>	Deputy Head of Division, State Customs Committee of the Russian Federation
Mrs. Ekaterina <b>Myasnikova</b>	Senior Customs Inspector, State Customs Committee of the Russian Federation
Mr. Andrei <b>Smelkov</b>	State Customs Committee
Mrs. Marina <b>Kuzmenko</b>	Consultant, Department of Transport Policy, Ministry of Economic Development and Commerce of the Russian Federation
Mrs. Anna <b>Mukhina</b>	Attaché, Ministry of Foreign Affairs
Mr. Iouri <b>Souhin</b>	President, Association of International Road Carriers (ASMAP)
Mr. Aleksei <b>Vasiljko</b>	Vice President, (ASMAP)
Mr. Mikhail <b>Nizov</b>	Vice President, (ASMAP)
Mr. Mikhail <b>Savin</b>	Head, Department of TIR and Customs Systems, (ASMAP)
Mr. Dimitri <b>Sharonov</b>	Leading Expert, Department of TIR and Customs systems, (ASMAP)
Mr. Andrey <b>Golubev</b>	Head, Department of Information Systems Department, (ASMAP)
Mr. Dmitri <b>Efimov</b>	Leading Expert, Department of TIR and Customs Systems, (ASMAP)
Mrs. Elena <b>Alekseeva</b>	Expert, Department of TIR and Customs Systems, (ASMAP)

Mrs. Tatiana <b>Khamitova</b>	Expert, Department of TIR and Customs Systems, (ASMAP)
Mr. Vyacheslav <b>Bogatov</b>	Expert, Department of TIR and Customs Systems, (ASMAP)
Mr. Oleg <b>Sharonov</b>	Head, Finance Department (ASMAP)
Mr. Nikolay <b>Koudriashov</b>	Head, Representation of ASMAP in Kaliningrad region
Mr. Aleksei <b>Kovalev</b>	Leading Expert, Representation of ASMAP in North-West Russia
Mr. Gleb <b>Frank</b>	Legal Advisor “Sokolov, Maslov & partners”
Mr. Mikhail <b>Ledenev</b>	Director General “Sibexpress”
Mr. Aleksandr <b>Golubev</b>	Director “Sibexpress”
Mr. Iouri <b>Ivanov</b>	Director “Lenagrotrans”
Mr. Vladimir <b>Griaznov</b>	Director, “Ex Kargotrans”
Mr. Nikolay <b>Solodnikov</b>	Director General, “Mosoblavtrans” Company
Mr. Egor <b>Vishnevskiy</b>	Deputy Director “Ingosstrakh” Insurance Company
Mr. Pavel <b>Ivanov</b>	Head of Support Services Division, “Ingosstrakh” Insurance Company
Mrs. Irina <b>Shaposhnikova</b>	Expert, Division of Road Carriers Insurance, Department of Transport Operators Insurance, “Ingosstrakh” Insurance Company
Mr. Nikolay <b>Koudelin</b>	Expert, Support Services Division, Department of Transport Operators Insurance, “Ingosstrakh” Insurance Company
Ms. Victoria <b>Ivanova</b>	Expert “Ingosstrakh” Insurance Company
Mrs. Lyubov <b>Smirnova</b>	Deputy Chief of Division, Ministry of Transport
Mrs. Lyudmila <b>Emeljanenko</b>	Head of the division, Russian Road Union
Mr. Andrei <b>Sherstnev</b>	Manager, “Partner – L”
Mr. Vladimir <b>Podmogilniy</b>	General Director, P.A.P. - Trans

**TAJIKISTAN**

Mr. Rahmiddin <b>Bobiev</b>	Association of the international carriers
-----------------------------	---

## SWEDEN

Mrs. Pernilla **Andersson** Customs Attaché, Liaison Officer in Moscow,  
Swedish Customs

## TURKEY

Mr. Unal **Goklap** Deputy Director General of Customs Control

Mr. Recai **Sen** Deputy Director General  
Undersecretariat for Customs

Mrs. Yildiz **Kasikçi** Advisor  
Undersecretariat of Customs

Mr. Kaplan **Bülent** Moscow Office Representative,  
UND - International Transporters  
Association

## UKRAINE

Mr. Petr **Veyer** Head of Division, Association of International  
Road Carriers of Ukraine (AIRCUCU)

Mrs. Inessa **Oleksiuk** Chief Expert, Customs Division, Association of  
International Road Carriers of Ukraine (AIRCUCU)

## EUROPEAN COMMUNITY

Mr. Jozef **Hupperetz** Policy Advisor

\* \* \*

## NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS

### INTERNATIONAL ROAD TRANSPORT UNION (IRU)

Mrs. Virginia **Tanase** Head of TIR Policy, Training & Information

Mr. Christian **Piaget** Head of TIR Claims & TIR Legal Affairs

Mr. Igor **Runov** Head, IRU's Mission to Russian Federation and  
CIS

Mrs. Elena **Anfimova** Expert for Foreign Relations, IRU's Mission to  
Russian Federation and CIS

Mr. Arkady **Shmelev** Senior Expert on Customs Issues, IRU's Mission  
to Russian Federation and CIS

\* \* \*

**UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE (UNECE)**

Mr. Jose **Capel Ferrer**

Director  
Transport Division

Mr. Poul **Hansen**

TIR Secretary

Mr. Artur **Bouten**

Customs Expert

Mrs. Maria Rosaria **Ceccarelli**

Administrative & EDI Expert

-----